

Pour notre commission, ce serait aussi peut-être à chaque budget, pas cette année, mais pour les suivantes, de voir quelle anticipation on fait d'un budget sans transfert du côté flamand vers le côté wallon.

**QUESTION ORALE DE  
MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX,  
MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, SUR « LE DOSSIER FISCAL  
UNIQUE NUMÉRIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le dossier fiscal unique numérique ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Monsieur le Ministre, la mise sur pied d'un dossier fiscal unique numérique pour les contribuables wallons constitue l'une des priorités de M. le Ministre. Il devra permettre de récolter et fournir des informations précises aux redevables. Ce projet s'inclut dans la réflexion autour de la création d'un espace personnel sécurisé pour chaque Wallon, projet qui trouve pleinement sa place dans le contrat d'administration. Quatre phases ont été présentées pour mener à bien ce projet ambitieux :

- premièrement, la mise sur pied d'une feuille de route ;
- deuxièmement, informer et récolter les données des contribuables via le futur espace personnel sécurisé ;
- troisièmement, l'intégration progressive des taxes wallonnes au sein de ce futur espace personnel. Sachant que pour fin 2018, M. le Ministre avait affirmé que l'on devrait disposer d'un embryon de ce dossier fiscal numérique ;
- enfin, à terme, le contribuable devrait disposer de la vision la plus complète possible de ses données fiscales.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce projet ambitieux ? La création de la feuille de route est-elle achevée ? Des phases de test ou un projet pilote sont-ils bientôt prévus ? Un échéancier a-t-il été établi pour respecter l'ambition de fin 2018 afin d'obtenir cet outil ? Ce dossier fiscal ne verra-t-il le jour qu'une fois l'existence de l'espace personnel sécurisé ou les deux projets évoluent-ils chacun à leur propre rythme ? Cet outil devra-t-il permettre à terme d'affiner les prévisions en matière de recettes fiscales ?

Aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous rassurer sur l'efficacité de ce futur outil numérique

lorsque l'on sait que la Belgique se classe à la dernière place des pays européens efficaces en matière d'« E-gouvernement » ? En 2014, 60 % des utilisateurs belges rencontraient des problèmes d'après Eurostat.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix,** Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme vous l'indiquez dans votre question, la mise sur pied d'un dossier fiscal unique numérique pour les contribuables wallons constitue bien une de mes priorités tout comme la mise à disposition d'un espace personnel sécurisé sur Internet pour tous les Wallons, à travers lequel ils pourront réaliser en ligne la plupart de leurs démarches administratives.

Je vous confirme donc que, conformément aux informations communiquées à ce sujet, nous nous trouvons bien dans la phase un de cet ambitieux projet, je souhaite tout d'abord mettre en exergue les différentes interactions nécessaires entre ces deux composants techniques pour concrétiser les futures récoltes et fournitures dématérialisées des informations à caractère fiscal ou redevables.

Lorsque le contribuable wallon voudra se connecter à son dossier fiscal numérique logé au sein de la DGO7, sa porte d'entrée sera son espace personnel sécurisé actuellement en cours de déploiement par eWBS et nos services informatiques wallons. Cet espace personnel sécurisé sera, à terme, en mesure d'exposer les données fiscales du contribuable dans les conditions de sécurité conformes aux exigences de protection de la vie privée et d'en récolter certaines, notamment au niveau des formulaires électroniques déjà déployés sur l'espace personnel actuel qui est accessible via le portail de la Wallonie.

Pour revenir à l'état d'avancement des travaux, au niveau de la DGO7, les travaux d'étude relatifs à la mise en place du dossier unique fiscal ont commencé, les autres chantiers indispensables et complémentaires qui concernent l'espace personnel sécurisé sont également en cours au niveau d'eWBS et du DTIC. Un premier rapport est en cours de finalisation au sein de mon administration et me sera soumis courant de ce mois. Dans ce rapport sont abordés les aspects liés au développement des différents modules applicatifs et référentiels optimisés composant in fine le dossier unique fiscal.

Pour ce faire, ma volonté a été avant tout travail de développement informatique d'avoir une réflexion de fond sur l'optimisation des processus de travail permettant de dégager des pistes d'amélioration et la définition de nouveaux processus génériques transversaux « toute taxe ». Ces processus optimisés devront permettre à mon administration de travailler demain de manière plus efficiente, mais aussi de réduire

les coûts des développements informatiques en évitant de multiplier les outils redondants pour chacune des taxes qu'elles soient actuelles ou devant faire l'objet d'une reprise future. Les modules informatiques génériques, par exemple, pour gérer les dossiers de contentieux pourront donc ainsi être privilégiés.

La deuxième partie des travaux consiste en une étude de l'architecture informatique actuelle et identifie toutes les pistes d'amélioration. Il s'agira ainsi d'un redéploiement du système d'information afin d'offrir une base solide au dossier unique fiscal. Ce rapport fera également des propositions de planification et de priorisation des différentes actions à entreprendre.

Le comité de direction de la DGO7 me soumettra ensuite les priorités, la feuille de route et le plan d'action concret à mettre en place afin d'obtenir pour fin 2018 un embryon opérationnel de ce dossier fiscal unique numérique. Pour la suite des travaux, je peux déjà indiquer que le socle commun du nouveau système d'informations doit être commencé en priorité, puisque ce socle conditionne l'ensemble des volets applicatifs développés ultérieurement. Les analyses nécessaires débiteront dès le mois de novembre 2016 pour aboutir à un cahier des charges et une mise en application courant 2017. Seront lancées également, dès novembre 2016, les travaux sur l'optimisation des outils signalétiques donnés et captés par la DGO7, mais aussi issus des sources authentiques fédérales comme la Banque Carrefour des entreprises, le Registre national, la Direction pour l'immatriculation des véhicules qui permettent d'établir, percevoir et recouvrer les taxes et redevances wallonnes pour aboutir à un cahier des charges et à une mise en application courant 2017.

Parallèlement à cela, la Direction générale de la fiscalité dispose bien entendu déjà d'outils dans lesquels sont conservés données et documents relatifs à nos redevables via l'extension des publics cibles ayant accès au nouvel espace personnel sécurisé au-delà du groupe pilote constitué par les entreprises du secteur non marchand. Certains types de redevables, par exemple, les entreprises de transport routier pourront visualiser certains de leurs documents fiscaux comme les invitations à payer, les avertissements extraits de rôle ou encore les attestations fiscales de paiement de la TCNA. L'objectif est de rendre ces informations accessibles via l'espace personnel sécurisé fin 2018, lorsque les implémentations des nouveaux modules applicatifs découlant de ces processus seront réalisées, la DGO7 sera en mesure de dialoguer numériquement avec les contribuables et de leur exposer les informations relatives à leurs différentes situations fiscales. Des phases de test sont prévues avec un souhait de privilégier l'approche itérative par groupe pilote auquel seront ouverts progressivement nos nouveaux outils afin d'assurer au mieux la transition et la nécessaire gestion du changement auprès de nos redevables.

Le dossier unique fiscal concentrant une série d'informations sur des redevables pourra déboucher sur la mise en œuvre d'un autre projet du contrat d'administration qu'est la mise en place d'un véritable entrepôt de données. Ce dernier sera garant d'une information plus facilement disponible et consolidé pour mes services. À terme, cela ne manquera pas d'ouvrir de nouvelles possibilités en vue d'affiner les prévisions en matière de recettes fiscales, les avancées décrites ci-dessus permettront d'améliorer la situation wallonne sans connaître dans le détail les éléments d'appréciation pour l'ensemble de la Belgique.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète et bien détaillée sur les différents éléments de ce fameux dossier fiscal unique, ce qui est rassurant en tout cas, c'est que vous annoncez et vous confirmez fin 2018 pour cette mise en œuvre de cet embryon de dossier fiscal numérique.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE SUR « LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE  
KILOMÉTRIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la simplification administrative sur « la mise en œuvre de la taxe kilométrique ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Monsieur le Ministre, nous nous étions quittés avant le congé parlementaire avec la taxe kilométrique, ce n'était pas la dernière fois sans doute, mais vous étiez encore très prudent sur un certain nombre de chiffres, d'amendes, de fonctionnements ; ce que je peux comprendre. Tout cela a été fait dans la précipitation au mois de mars ou début avril pour le lancement et je comprends cette prudence. En même temps, vous voyez directement que mon impatience avait des limites et vous me promettiez pour la rentrée d'avoir une situation si pas plus claire, en tout cas plus lisible en termes de stabilité de chiffres. J'ai vu que l'on a essayé de vous dépasser dans l'information, c'est le responsable, l'administrateur général de Viapass dans une interview qu'il donne dans un magazine qui s'appelle « Truck & Business » où clairement il dit : « C'est seulement en juin que l'on aura une vue complète sur les recettes ». J'avais entendu M. le Ministre au mois de juin me dire qu'à la rentrée, on